



Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le 29/09/2023

ID : 069-200058493-20230927-C\_20230927\_03-DE



## DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

### PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C 20230927\_02

#### AMENDEMENT AUX DEUX PROJETS DE DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA DM1 (BUDGET PRINCIPAL) ET L'ACTUALISATION DE L'AP 2023

Rapporteur : Monsieur Eric PEREZ, Président

Le 27 septembre 2023 à 18 h 30, le Comité du syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 20 septembre 2023 s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Henri Saint Pierre, avenue Gabriel Péri à Albigny-sur-Saône sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, Président.

**Quorum :** 35  
**Nombre de délégués en exercice :** 86

#### PRÉSENTS :

**Titulaires :** Métropole de Lyon : Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL VIEIRA, Claude COHEN, Myriam FONTAINE, Véronique GIROMAGNY, Pierre-Alain MILLET, Éric PEREZ, Anne REVEYRAND, Corinne SUBAÏ. Communes : Brunon THUET (Brignais), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (St Symphorien-d'Ozon) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Patrick JOUBERT (Collonges-au-Mont-d'Or), Alain LEGRAS (Corbas), François PASTRÉ (Craponne), Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-d'Or), Agnès GARDON-CHEMAIN (Ecully), Rémy RIBAS (Fontaines-St-Marin), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Yves JASSERAND (Marcy l'Étoile), Bernard DUMAS (Meyzieu), Julien GUIGUET (Mions), Gilbert SUCHET (Montanay), Arnold STRUB (La Mulatière), Nicolas PASTY (Neuville-sur-Saône), François JOLLY (Poleymieux), Germain LYONNET (Quincieux), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Cyrille BOUVAT (St Cyr-au-Mont-d'Or), Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or), Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mont-d'Or), Michel PARENTY (Sathonay Village), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny), Daniel SEGOUFFIN (Vernaison), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

**Suppléants :** Jérôme FAUCHET (Ternay) ; Karine LUCAS (Couzon-au-Mt-d'Or), Christophe CABROL (Grigny), Pierrick JANNIN (Tassin-la-Demi-Lune).

#### ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Gilbert-Luc DEVINAZ (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon), Jean-Claude RAY (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Corinne SUBAÏ (Métropole de Lyon), Sophie BLACHÈRE (Caluire-et-Cuire) donne pouvoir à Myriam FONTAINE (Métropole de Lyon),

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône)

## Amendement

## Exposé des motifs :

Pour répondre plus rapidement aux demandes des communes en matière de travaux d'éclairage public et dissimulation des réseaux, compte tenu de la crise énergétique et de l'importance du passage en led des parcs les plus énergivores, le SIGERLy a décidé d'accélérer son programme de travaux en complétant sa planification pluriannuelle 2023. Cela se traduit par une modification substantielle des crédits initialement prévus à la DM1 et du montant de l'AP 2023.

Les modifications concernent donc exclusivement la section d'Investissement qui va porter 500 000 € supplémentaires en dépenses et recettes, la section de Fonctionnement reste inchangée. L'autorisation de programme, reflet de la planification des travaux augmente quant à elle de 4 000 000 €.

## Amendement :

- **Projet de délibération DM1**

En page 2 du projet de délibération de la DM1

**Il convient de corriger** le montant total des dépenses d'Investissement de 1 935 900 € par 2 435 900 € ainsi qu'en page 3 et dans le total des dépenses et recettes d'investissement page 4.

En page 3 du projet de délibération de la DM1

**Il convient de remplacer** sur le chapitre 23 « travaux en cours » le montant de 1 678 500 € par 2 178 500 € dont 1 500 000 € en lien avec la délibération AP/CP y compris au niveau du tableau article 2315.

En page 4 du projet de délibération de la DM1

**Il convient d'ajouter une ligne de recette** de 500 000 € sur le chapitre 16 « emprunt et dettes » y compris au niveau du tableau article 1641.

- **Projet de délibération actualisation de l'autorisation de programme AP 2023**

Remplacer les deux tableaux suivants :

#### AUTORISATIONS DE PROGRAMME 2023-2026

N° de l'AP 23P01- DCR-EP	Pour mémoire AP votée	Révision DM1	Total cumulé AP 2023-2026
<b>Affectation 2315-Dissimulation Réseaux</b>	15 400 000 €	1 000 000 €	<b>16 400 000 €</b>
<b>Affectation 2315- Éclairage Public</b>	9 300 000 €	5 000 000 €	<b>14 300 000 €</b>
<b>Total 2023-01 DCR-EP Travaux 2023-2026</b>	<b>24 700 000 €</b>	<b>6 000 000 €</b>	<b>30 700 000 €</b>

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le 29/09/2023

ID : 069-200058493-20230927-C\_20230927\_03-DE



### CRÉDITS DE PAIEMENTS 2023-2026

Crédits de paiement ouvert Budget Primitif 2023	Actualisation CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
2315-Dissimulation Réseaux	9 240 000 €	5 620 000 €	770 000 €	770 000 €
2315- Éclairage Public	6 580 000 €	6 790 000 €	465 000 €	465 000 €
<b>14 820 000 €</b>	<b>15 820 000 €</b>	<b>12 410 000 €</b>	<b>1 235 000 €</b>	<b>1 235 000 €</b>

par les deux tableaux suivants :

### AUTORISATIONS DE PROGRAMME 2023-2026

N° de l'AP 23P01- DCR-EP	Pour mémoire AP votée	Révision DM1	Total cumulé AP 2023-2026
Affectation 2315 - Dissimulation Réseaux	15 400 000 €	3 500 000 €	18 900 000 €
Affectation 2315 - Éclairage Public	9 300 000 €	6 500 000 €	15 800 000 €
<b>Total 2023-01 DCR-EP Travaux 2023-2026</b>	<b>24 700 000 €</b>	<b>10 000 000 €</b>	<b>34 700 000 €</b>

### CRÉDITS DE PAIEMENTS 2023-2026

Crédits de paiement ouvert Budget Primitif 2023	Actualisation CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
2315-Dissimulation Réseaux <b>9 240 000 €</b>	<b>9 740 000 €</b>	7 160 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €
2315- Éclairage Public <b>5 580 000 €</b>	<b>6 580 000 €</b>	7 220 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €
<b>14 820 000 €</b>	<b>16 320 000 €</b>	<b>14 380 000 €</b>	<b>2 000 000 €</b>	<b>2 000 000 €</b>

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le 29/09/2023

ID : 069-200058493-20230927-C\_20230927\_03-DE



*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Eric PEREZ, Président*

**Le Comité syndical :**

**APPROUVE** l'amendement.

Après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 43 (124 voix)

Contre : 0

Abstention : 1 (1 voix)

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*